

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 25 janvier 2022 à 19h00**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 204-2022 relatif aux prévisions budgétaires 2022 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-15

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 204-2022 RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE AINSI QUE LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

2022-01-16

Considérant que le directeur général a déposé au conseil le règlement 204-2022 relatif aux prévisions budgétaires 2022 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement et ont pu émettre leurs opinions ;

Considérant qu'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été déposés au conseil lors de la séance du 11 janvier 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement 204-2022 relatif aux prévisions budgétaires 2022 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

2022-01-17

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier